
SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES OEUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Col. ndrier de la semaine, 737. — Quarante-Heures 737

Partie officielle : Lettre pastorale de Son Eminence le Cardinal Bégin, 738. —

Nominations ecclésiastiques, 744.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : Serrons-nous autour de nos chefs, 744. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 747.

Bulletin social : FAITS ET OEUVRES : La semaine sociale de Montréal, 749.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 25 Juillet. — IX ap. Pent. S. JACQUES, apôtre, *2 d.*

Lundi, 26. — STE ANNE, Mère de la B. V. M. *1 d.*

Mardi, 27. — Du 2e jour de l'octave.

Mercredi, 28. — S. NAZAIRE, CELSE ET VICTOR, martyrs.

Jeu di, 29. — STE MARTHE, vierge.

Vendredi, 30. — Du 5e jour de l'octave.

Samedi, 31. — S. IGNACE DE LOYOLA, confesseur.

Dimanche, 1 août. — X ap. Pent. et 1er d'août. SOL. DE STE ANNE

QUARANTE-HEURES

25 juillet, St -Laurent, I. O. — 27, Ste- Germaine. — 28, St - Nazaire. — 29, St-Romuald. — 30, Ste- Perpétue. — 1 août, Inverness.

PARTIE OFFICIELLE

LETTRE PASTORALE

PUBLIÉE

PAR SON ÉMINENCE LE CARDINAL L.-N. BÉGIN

A L'OCCASION DE SON RETOUR DE ROME

SUR

les conditions religieuses de la Société canadienne

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE, DU TITRE DE SAINT-VITAL, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC,

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles du diocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très Chers Frères,

Arrivé récemment de Rome, où nous appelaient les affaires les plus graves, nous sentons le besoin d'épancher dans vos âmes les pensées et les sentiments que nous rapportons de ce pèlerinage, le dernier sans doute qu'il nous sera donné de faire, au déclin d'une existence dont tout nous avertit que le terme ne saurait être désormais éloigné.

Nous avons eu le bonheur de nous agenouiller de nouveau sur le tombeau des glorieux Apôtres Pierre et Paul. Nous avons revu avec émotion tant de pieux sanctuaires immortalisés par la trace des saints, et que nous visitâmes pour la première fois, il y aura bientôt soixante ans, dans la ferveur de notre jeunesse cléricale. Nous avons porté nos suprêmes hommages, ceux de tout le clergé et de tous les fidèles de l'archidiocèse, au Chef vénéré de l'Église, notre bien-aimé Père et Pontife, Benoît XV.

Reçu à plusieurs reprises, et de la façon la plus bienveillante par Sa Sainteté, Nous lui avons dit combien notre peuple lui reste toujours profondément attaché ; combien sincère est sa foi, combien consolante sa vitalité religieuse ; quels progrès fait dans notre pays le catholicisme qui, comme aux premiers jours de notre existence nationale, tire toute sa sève et toute sa vigueur de l'Église Apostolique et Romaine.

Le Saint Père nous a interrogé sur la solidité de vos croyances, ainsi que sur les dangers qui menacent, parmi nous, l'avenir de la religion. Tout en lui faisant part de nos espoirs, nous ne lui

avons pas caché nos craintes. Et c'est en conformité de son plus vif désir que Nous voulons aujourd'hui, Nos très chers Frères, vous marquer à vous-mêmes ce qui nous réjouit, chez nous, et ce qui nous inquiète ; ce qui fait la force de notre société chrétienne du Canada, et ce qui, si nous n'y prenons garde, sera bientôt sa grande faiblesse.

* * *

L'Église catholique repose sur la Papauté comme sur une base inébranlable. C'est le roc où Dieu l'a appuyée en la fondant.

Toutes les institutions humaines sont tributaires du temps et de son œuvre de mort. Seule, l'Église, parce qu'elle est divine, défie les révolutions. En face des empires qui s'émiettent, sa constitution organique demeure intacte. En présence des dynasties qui s'écroulent, le Pape qui la régit garde tous ses pouvoirs souverains et toute son auguste majesté. Jamais la pérennité de la grande société catholique à laquelle nous nous glorifions d'appartenir, n'a brillé d'un plus vif éclat que pendant la dernière guerre, et au milieu des terribles crises politiques et sociales que cette catastrophe a provoquées.

Ce phénomène frappe tous les yeux. Les pouvoirs civils, par un instinct de vie, se tournent vers la seule puissance capable de leur offrir de solides garanties d'ordre, de sécurité et de justice, La France, notre ancienne mère patrie, qui, sous l'influence des sectes, avait rompu avec Rome, renoue ses traditions séculaires. Instruite par l'épreuve, poussée par l'intérêt, et reconnaissante à Dieu d'une victoire très chèrement payée, elle va reprendre auprès du Pape, nous l'espérons du moins, à la grande joie des catholiques français des deux mondes, sa place de Fille aînée de l'Église. Elle sent que, pour combattre les forces d'anarchie qui se dressent contre l'ordre social, elle a besoin du catholicisme dont le Pape est le chef.

Le Pape est le gardien jaloux, incorruptible, des principes de vérité et de justice sans lesquels les sociétés ne sauraient subsister. On a refusé d'entendre sa parole. On a voulu soit par haine, soit par préjugé, soit par ignorance, l'écarter des conseils de la paix. La paix n'a pu être solidement établie. Et le monde reste atteint d'un mal si profond, il subit le choc de passions si redoutables, que l'intervention du Pape s'impose, que son autorité infaillible apparaît comme le seul moyen de retenir le monde sur la pente de l'abîme.

Cinquante ans se sont écoulés depuis la définition du dogme de l'infailibilité pontificale. Cet acte providentiel, en donnant à la Papauté, un accroissement de prestige, lui a permis d'exercer, sur les intelligences et sur les nations, un empire dont nous éprouvons plus que jamais le besoin, et dont nous constatons plus que jamais les effets salutaires.

Des voix protestantes ont loué, chez les catholiques du Canada en général, et chez ceux de notre province en particulier, l'excellence de leurs principes sociaux, l'esprit d'ordre, de probité, d'équité, le noble et généreux civisme, qui les distingue et qui les honore. Ce portrait, Nos très chers Frères, n'est pas flatté. Il répond à une réalité qui est notre joie et notre gloire. Remercions la divine Providence de la grâce précieuse qu'elle nous a faite en nous tenant toujours très fermement unis, nous fils de la France, devenus plus tard sujets britanniques, à la Papauté et à l'Église romaine.

C'est par sa soumission aux enseignements de Rome, par sa docilité à la parole et aux directions du Saint-Siège, que notre peuple a pu conserver, en même temps que l'intégrité de ses croyances, l'honnêteté de ses mœurs, ses traditions et ses pratiques religieuses, son instinct d'ordre social. Dans leurs voyages successifs au centre de la catholicité, vos évêques, Nos très chers Frères, se sont fait un devoir de se bien pénétrer de la pensée du Pape, et de se mettre ainsi en état de vous communiquer à leur retour, avec toute l'efficacité nécessaire, les doctrines qui alimentent dans les âmes la vie chrétienne et l'esprit catholique. Greffée sur le tronc vigoureux planté à Rome par l'apôtre Pierre, notre Église n'a cessé d'y puiser ses principes de force, ses éléments de fécondité.

La société catholique canadienne se dilate rapidement par la création de nouvelles œuvres, de nouvelles paroisses, de nouveaux diocèses. Le Saint-Père voit avec bonheur tous ces progrès qui accusent la vitalité de notre foi, et d'où sortira, si nous restons fidèles à nous-mêmes, l'une des Églises particulières les plus fortes, les plus florissantes, de tout l'univers. Unies, dans le respect de leurs droits, par les liens d'une charité mutuelle, les races dont cette Église du Canada se compose, contribueront puissamment à étendre le royaume de Jésus-Christ et à consoler Notre-Seigneur du mépris de tant d'autres peuples pour son œuvre de régénération et de salut.

* * *

Toutefois, Nos très chers Frères, nous aurions tort de nous endormir dans l'illusion d'une confiance aveugle. L'ennemi de la vraie religion redouble, partout, d'activité et de ruse pour tromper les esprits, pour fausser les consciences. Et ses efforts, hélas ! sont loin d'être vains !

Le Pape demande aux catholiques canadiens d'avoir l'œil ouvert sur les dangers qui les menacent, de garder avec le plus grand soin leurs traditions et leurs institutions, de ne pas permettre, par exemple, que l'État empiète sur les droits de l'Église et les droits des parents en matière scolaire.

L'effroyable crise par laquelle passe le monde, et l'immense conflit qui l'a précédée et déchaîné, sont des effets directs de

l'école sans foi et sans Dieu installée par les pouvoirs politiques, dans un trop grand nombre de pays. Des gouvernements, des fonctionnaires de l'État, se sont substitués à l'Église et à la famille dans l'œuvre fondamentale de l'éducation de la jeunesse. D'innombrables générations ont grandi en dehors de toute atmosphère religieuse. L'ignorance des dogmes religieux et des préceptes de la morale chrétienne a fait jaillir un torrent d'erreurs, de passions, d'instincts sauvages, dont le spectacle glace les âmes d'épouvante. L'enseignement laïque et neutre, dans les phases du développement de l'esprit, est le chancre qui ronge au flanc la société moderne, et lui inocule le virus de l'anarchie et des plus viles jouissances.

Grâce à Dieu, nous avons, dans notre province de Québec, un système scolaire qui, sans être parfait, donne à l'Église et aux parents une place très appréciable, et constitue parmi nous l'un des remparts de l'ordre. Sachons défendre ce rempart contre les assauts, directs ou indirects, ouverts ou déguisés. Défions-nous de ceux qui font dépendre le progrès de l'éducation de la main mise du gouvernement, fédéral ou provincial, sur la vie de l'école, et qui prêchent l'instruction obligatoire comme une panacée. Leur doctrine n'est qu'un leurre ; et nous y voyons l'une des formes de ce socialisme d'État qui a pris, de nos jours, de si effrayantes proportions.

L'État ne se contente pas d'envahir les droits scolaires des parents. Il porte la main sur le lien sacré du mariage. Il attenté à la constitution même de la famille, et il y sème des germes de division, de corruption et de mort. Jusqu'ici, Nos très chers Frères, notre législation fédérale, tout en reconnaissant le principe immoral du divorce, s'est abstenue d'en favoriser la contagion. Ce fléau si redoutable pour l'honneur des sociétés chrétiennes et le bonheur des foyers, a été circonscrit. La porte du divorce, du moins dans les plus vieilles provinces du pays, n'a été, pour ainsi dire, qu'entr'ouverte.

Or, voici que des esprits mal inspirés trayaillent à établir, dans toute l'étendue du Canada, des Cours régulières chargées de séparer ce que Dieu a uni. Une proposition de loi a été formulée en ce sens. C'est un défi à la loi ecclésiastique et divine. Nous protestons de toutes nos forces contre cette tentative de propager ce que nous considérons comme l'un des plus grands maux qui puissent affliger les peuples. Tout acte législatif instituant ou facilitant le divorce, est une œuvre de perversion morale et de décadence sociale.

Cette fausse conception du mariage n'est pas sans relations avec les doctrines féministes qui tendent à détourner la femme de ses devoirs d'épouse et de mère pour la jeter sur la place publique, et en faire la rivale de l'homme dans tous les domaines. Nous

exhortons les femmes catholiques du Canada, notamment nos diocésaines, à demeurer toujours et partout ce que la nature et la grâce les ont faites, à n'ambitionner que le rôle propre, et conforme à leurs aptitudes, dont la Providence les a chargées : rôle très grand, très noble, éminemment nécessaire, et qu'elles doivent s'efforcer de remplir avec tout le zèle, tout le dévouement, toute la vertu généreuse dont elles sont capables.

Cette vertu, exposée de nos jours aux plus grands périls, leur fera éviter, entre autres pernicieux usages, les modes immodestes si vigoureusement dénoncées par Benoît XV et l'épiscopat catholique de tous les pays. Il y a, dans ces modes perverses, un outrage aux mœurs, un attentat à la pudeur, qui évoque les hardiesses et les hontes de la corruption païenne. Nous voulons que, dans chacune des paroisses de notre diocèse, les curés flétrissent, du haut de la chaire, en termes dignes mais courageux, les costumes indécents, et qu'ils inscrivent au programme des confréries de femmes, Dames de Sainte-Anne ou Enfants de Marie, qu'ils dirigent, une lutte énergique contre ce fléau dont la contagion fait tant de ravages.

Un autre signe de la déchéance de nos mœurs, c'est le mauvais théâtre, le cinéma séducteur, dont les spectacles propres à capter les regards imprudents, allument en tant de jeunes cœurs la flamme impure et préparent des chutes si lamentables. Notre bonne ville de Québec, naguère encore presque complètement étrangère à ces amusements, se voit envahie, jusque près de nos églises, par le déploiement astucieux d'un art où la morale et le bon goût sont très fréquemment blessés. Les parents honnêtes, soucieux du salut de leurs enfants, devraient se liguier pour faire le vide autour de ces foyers où s'attise, dans la jeunesse, le vice précoce, et où se dépensent frivolement tant d'heures et de sommes précieuses.

Que de jeunes gens des deux sexes désertent les campagnes et la vie rurale pour venir jouir dans les villes, des plaisirs de toute sorte qui les y attirent. Des patriotes éclairés ont jeté le cri d'alarme, et nous estimons qu'il est de notre devoir d'y faire écho. L'agriculture a été, dans le passé, l'une de nos grandes forces. Si cette force fléchit faute de bras, le malaise économique dont nous souffrons ne fera que s'aggraver ; les centres industriels se congestionneront ; et nous ne tarderons pas à éprouver le funeste contrecoup, matériel et moral, de la rupture de l'équilibre partout nécessaire entre la marche de l'industrie et de la production agricole.

Chers fils de cultivateurs, sachez donc apprécier la vie prospère qui vous est faite sur le sol fécondé des sueurs de vos ancêtres, et qui a pu jusqu'ici donner à notre peuple l'aisance, la sécurité et la paix. Croyez-en l'expérience à laquelle notre âge et des

observations répétées en divers pays, nous permettent de prendre : notre classe agricole est l'une des plus heureuses de la terre. Ni les salaires alléchants que l'on gagne dans les cités, ni les loisirs dont on y jouit, ni les plaisirs que l'on s'y accorde, ne peuvent égaler les remarquables avantages inhérents au régime terrien où croissent et travaillent, dans la crainte de Dieu et la joie d'une bonne conscience, les générations robustes qui sont l'honneur de nos familles et l'espoir de notre race.

* * *

Ce sont là, Nos très chers Frères, des réflexions qui nous ont paru opportunes, et que nous croyons devoir livrer à votre plus sérieuse attention. Méditer-les avec soin, et faites-en jaillir, pour le détail de votre conduite, des résolutions solides et pratiques.

Ces résolutions que nous attendons de vous, mettez-les sous le patronage de deux grandes saintes dont l'Église vient de consacrer solennellement la vertu, et que nous avons eu le bonheur, pendant notre récent séjour à Rome, d'entendre glorifier sous les voûtes de la Basilique Vaticane : sainte Marguerite Marie, et sainte Jeanne d'Arc

Sur les lèvres de ces vierges illustres, filles très pures de notre ancienne mère patrie, la voix de la religion prend les accents les plus pathétiques. Dans la poitrine de ces héroïnes bat le Cœur de Jésus, vibre l'âme de la France chrétienne. Apprenons, par leurs exemples, à servir Dieu tout d'abord, et à pénétrer notre patriotisme de tout ce qui élève, ennoblit, fortifie le culte de la patrie.

Catholiques et franco-Canadiens, associons dans un sentiment de commune fidélité l'Église, notre mère spirituelle, et le Canada, notre patrie terrestre. Restons profondément soumis à toutes les doctrines de l'Église et à toutes les directions du Pape. Et pour cette raison même, écartons soigneusement de notre peuple tout ce qui pourrait ternir son renom religieux, la pureté de ses croyances, l'honnêteté de ses mœurs, l'éclat de ses vertus sociales.

Nous se saurions mieux servir la cause canadienne qu'en faisant de notre attachement à Dieu l'indispensable condition de notre dévouement pour les intérêts de notre pays.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée aux prônes de toutes les messes paroissiales ou principales des églises et chapelles publiques du diocèse, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous Notre seing, le sceau de l'archidiocèse, le contreseing de Notre secrétaire, le huitième jour de juillet mil neuf cent vingt.

† L.-N. CARD. BÉGIN,
Archevêque de Québec.

Par Monseigneur,
JULES LABERGE, *chanoine,*
secrétaire.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Par décision de Son Éminence le Cardinal Archevêque :
 M. l'abbé PROCULUS CORRIVEAU, vicaire à St-Prosper, a été nommé vicaire à St-François de Montmagny ;
 M. l'abbé EPHREM VEILLEUX, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à St-Prosper.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE**SERRONS-NOUS AUTOUR DE NOS CHEFS**

Notre vénéré cardinal archevêque est allé retremper encore une fois sa verte vieillesse aux sources de la pérennité romaine. Au cours d'entrevues fréquentes et intimes, Son Éminence a causé avec le Souverain Pontife de ses chers enfants et de sa vénérable et toujours fidèle Église de Québec. Notre père a dit au Père de tous les fidèles l'attachement profond de son Église au Siège de Pierre, sa vitalité religieuse et ses progrès consolants. " Le Saint Père nous a interrogé sur la solidité de vos croyances, écrit Son Éminence dans sa lettre pastorale du 8 juillet, ainsi que sur les dangers qui menacent, parmi nous, l'avenir de la religion. Tout en lui faisant part de nos espoirs, nous ne lui avons pas caché nos craintes. Et c'est en conformité de son plus vif désir que Nous voulons aujourd'hui vous marquer à vous-mêmes ce qui nous réjouit, chez nous, et ce qui nous inquiète ; ce qui fait la force de notre société chrétienne du Canada, et ce qui, si nous n'y prenons garde, sera bientôt sa grande faiblesse."

Nous devons toute notre vigueur morale à la Papauté et à l'Église romaine. " C'est par sa soumission aux enseignements de Rome, par sa docilité à la parole et aux directions du Saint-Siège, que notre peuple a pu conserver, en même temps que l'intégrité de ses croyances, l'honnêteté de ses mœurs, ses traditions et ses pratiques religieuses, son instinct d'ordre social." Et Son Éminence note avec satisfaction que même des voix protestantes ont loué cette stabilité sociale de notre population.

Cet élément supérieur de civilisation nous vient du Pape, "gardien jaloux, incorruptible, des principes de vérité et de justice sans lesquels les sociétés ne sauraient subsister". Le principe de notre survivance nationale et sociale est donc à Rome. Et c'est de Rome, encore une fois, que notre vénérable archevêque nous apporte les paroles de vie. "Le Pape demande aux catholiques canadiens d'avoir l'œil ouvert sur les dangers qui les menacent, de garder avec le plus grand soin leurs traditions et leurs institutions, et de ne pas permettre, par exemple, que l'État empiète sur les droits de l'Église et les droits des parents en matière scolaire." Et Son Éminence nous signale encore d'autres dangers : la facilitation du divorce que l'on veut généraliser dans notre pays ; l'extension des doctrines féministes, qui tendent à faire de l'épouse et de la mère "la rivale de l'homme dans tous les domaines" ; les modes immodestes, "si vigoureusement dénoncées par Benoît XV et l'épiscopat catholique de tous les pays" ; les spectacles du cinéma corrupteur, qui "allument en tant de jeunes gens la flamme impure et préparent des chutes si lamentables" ; la désertion des campagnes, qui menace sérieusement la vie économique et morale de notre peuple.

Pour faire face à ces dangers, il faut que les forces catholiques du Canada soient unies. "Unies, dans le respect de leurs droits, par les liens d'une charité mutuelle, les races dont cette Église du Canada se compose contribueront puissamment à étendre le royaume de Jésus-Christ et à consoler Notre-Seigneur du mépris de tant d'autres peuples pour son œuvre de régénération et de salut".

Et l'action catholique canadienne ne sera une et forte qu'à la condition de se faire toujours sous la direction des évêques, selon les prescriptions formelles du Saint-Siège. Léon XIII, dans son encyclique *Nobilissima Gallorum Gens*, écrivait : "Si, pour conserver l'union, il est parfois nécessaire de renoncer à ses sentiments et à son jugement particulier, qu'on le fasse volontiers, en vue du bien commun ; que les écrivains n'épargnent aucun effort pour conserver en toutes choses cette concorde des esprits ; que chacun préfère l'intérêt de tous à son propre avantage ; qu'ils soutiennent les œuvres commencées pour le bien commun ; que leur règle soit de se soumettre avec piété filiale

aux évêques que l'Esprit-Saint a posés pour régir l'Église de Dieu ; qu'ils respectent leur autorité, et qu'ils n'entreprennent rien sans leur volonté : car dans les combats pour la religion, ils sont les chefs qu'il faut suivre". Pie X donne les mêmes directions dans son encyclique *E Supremi Apostolatus* : " Ce ne sont pas seulement les hommes revêtus du sacerdoce, mais tous les fidèles sans exception qui doivent se dévouer aux intérêts de Dieu et des âmes : non pas, certes, chacun au gré de ses vues et de ses tendances, mais toujours sous la direction et selon la volonté des évêques, car le droit de commander, d'enseigner, de diriger n'appartient dans l'Église à personne autre qu'à vous, (vénérables Frères), établis par l'Esprit-Saint pour régir l'Église de Dieu". Benoît XV faisait écrire par Son Eminence le Cardinal Secrétaire d'État au R. P. Corbillé, aumônier-général de l'Association catholique de la Jeunesse française, le 24 avril 1920 : " Comme toutes les œuvres qui se proposent une fin religieuse et visent directement le bien des âmes doivent être subordonnées à l'autorité des évêques, le Souverain Pontife constate avec joie que votre Association, tout en ayant son autonomie et son cadre général, ainsi que sa force d'expansion partant du centre, veut s'adapter aux nécessités locales et se met, par esprit de discipline et d'obéissance, sous la direction de l'évêque dans le diocèse, et du curé dans la paroisse". Et dans une audience solennelle que le Souverain Pontife accordait aux congressistes de l'" Union populaire " d'Italie, en avril dernier, Benoît XV, dit le correspondant de la *Croix* de Paris, " insista d'abord sur le rôle essentiel de l'*Union populaire* en Italie ; les autres activités pouvant représenter une action des catholiques, mais non l'action catholique, qui est faite par l'*Union populaire* seule". C'est le mot d'ordre donné par Léon XIII aux catholiques d'Italie et à ceux du monde entier dans son encyclique *Graves de communi* : " Cette direction (de l'action sociale catholique), Nous voulons qu'elle soit confiée en Italie à cet Institut des congrès et assemblées catholiques, maintes fois loué par Nous, œuvre à laquelle Notre prédécesseur et Nous-même avons confié le soin d'organiser l'action commune des catholiques, sous les auspices et la direction des évêques. Qu'il en soit de même chez les autres nations, s'il s'y trouve quel-

S
I
I
M
M
S
S
S
S
fo
St
de
de
In
ce
So
Qu
du
Ap
Ch
reli
gion
Ang

que assemblée principale de ce genre à qui ce mandat ait été légitimement confié”.

Serrons-nous donc de plus en plus autour de nos chefs, le Pape et les Évêques. C'est là qu'est notre salut religieux et national.

ANTONIO HUOT, *ptre*

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Vêture et profession religieuse.— Jeudi après-midi, le 15 juillet, avait lieu à l'Hospice des Sœurs de la Charité une cérémonie de vêture et de profession religieuse. M. le chanoine Gagné, de l'Archevêché, présidait, assisté de MM. les abbés U. Perron, aumônier de la communauté, et Jos. Bolduc, du Séminaire. Assistaient au chœur : MM. les abbés A.-E. Maguire, curé de Sillery, J. Dufour, curé de Ste-Agnès de Charlevoix, Odilon Blanchet, curé de St-Grégoire, A.-H. Martel, curé de Sainte-Famille, I.-O., Louis Turgeon, de *l'Action catholique*, J.-Alp. Beaumont, vicaire à Saint-Grégoire, le R. P. LeDoré, eudiste, du Saint-Cœur-de-Marie de Québec, MM. J.-V. Legendre et L. Laliberté, séminaristes.

On revêtu le Saint-Habit : Marie-Jeanne Ouellet de St-Edouard de Lotbinière, en religion Sœur Ste-Olympiade ; Anna-Marie Santerre de Sillery, en religion Sœur St-Agathange ; Mathilda Mercier de St-Roch de Québec, en religion Sœur Ste-Scholastique ; Adine Dufour de la Malbaie, en religion Sœur Sainte-Rosine ; Laura Vermette de St-Anselme, en religion Sœur St-Cyr ; Maria-Anna Fréchette de Coleraine, en religion Sœur Ste-Laurentia ; Marie-Anne Gonthier de St-Alphonse de Thetford, en religion Sœur St-François-d'Assise ; Rosa Gagnon, de Ste-Philomène, en religion Sœur Ste-Renelle ; Germaine Huot de St-Nicolas, en religion Sœur Ste-Caroline ; Emilienne Payeur de St-Alphonse de Thetford, en religion Sœur Ste-Agilberte ; Imelda Garon de N.-D. du Portage, en religion Sœur Ste-Crescence ; Wilhelmine Laflamme de Rivière-à-Pierre, en religion Sœur Ste-Flavienne ; Cécile Boiteau de Saint-Jean-Baptiste de Québec, en religion Ste-Madeleine du Calvaire ; Berthe Dussault du Saint-Cœur de Marie, Québec, en religion Sœur Marie des Apôtres ; Cécile Bernatchez de Neuville, en religion Sœur Ste-Christiane ; Aurore Jacques, de St-Alphonse de Thetford, en religion Sœur St-Elias ; Antonia Langlois de Ste-Flavie, en religion Sœur St-Grégoire de Nysse ; Bernadette Michaud de Ste-Angèle, en religion Sœur Ste-Anne de Marie ; Elmina Caron de

St-Valérien, en religion Sœur Marie des Bienheureux ; Marie-Anna Nadeau de Fall-River, en religion Sœur Ste-Cyprienne, choristes. Marie-Anna Desharnais de Ste-Sophie de Lévrard, en religion Sœur St-Ezéchiél ; Marie-Jeanne Lemieux de St-Louis de Lotbinière, en religion Sœur St-Charlemagne ; Olivina Guay de St-Alphonse de Thetford, en religion Sœur Ste-Angéla, auxiliaires.

Ont prononcé les premiers vœux annuels : Rose Fontaine de Beauceville, en religion Sœur Ste-Maximilienne ; Béatrice Hamel de St-Edouard de Lotbinière, en religion Sœur St-Simon ; Angéline Laroche de St-Prosper, en religion Sœur St-Prosper ; Laura Bélanger de St-Edouard de Lotbinière, en religion Sœur Ste-Salomée ; Alice Côté de Rimouski, en religion Sœur Ste-Ursule ; Adrienne Tremblay de Québec, en religion Sœur St-Joseph de la Ste-Famille ; Marie-Louise Bolduc de Cookshire, en religion Sœur Ste-Alberte ; Hectorine Lessard de St-Maurice, en religion Sœur Ste-Antonia ; Victoria Mercier de St-Maurice, en religion Sœur Marie de la Ste-Famille ; Rose-de-Lima Bélanger de St-Antonin, en religion Sœur St-Ildefonse ; Yvonne Métivier de St-Louis-de-Pintendre, en religion Sœur Ste-Félixine ; Yvonne Girard de St-Anselme, en religion Sœur St-Majella ; Irène Bordeleau de Lowell, en religion Sœur Marie de la Purification ; Eva Gagnon de Lambton, en religion Sœur Marie du Bon-Pasteur ; Emilienne Laliberté de Québec, en religion Sœur St-Joseph de l'Espérance ; Philomène Gagné de St-Isidore, en religion Sœur St-André ; Alma Beaurivage de St-Nicolas, en religion Sœur St-Martyrius ; Louise-Anna Dumas de New-Richmond, en religion Sœur St-Philippe de Néri ; Geneva Doré de Québec, en religion Sœur Ste-Berthilie ; Victoria Boudreau de la Pointe-aux-Esquimaux, en religion Sœur St-Jean de la Paix, Choristes. Iris Lefebvre de Deschambault, en religion Sœur St-Alcide ; Julia Gauvin de l'Ancienne-Lorette, en religion Sœur St-Tertius, auxiliaires.

Ordination.—Dimanche matin, le 18 juillet, S. E. le cardinal Bégin a fait une ordination au Collège de Lévis. Son Eminence était assistée de Mgr C. Lemieux, supérieur du Collège, et de M. l'abbé Elias Roy. M. l'abbé E. Martel, de l'Archevêché, dirigeait les cérémonies.

Ont été élevés au sous-diaconat : MM. les abbés Edmour Després, Louis-de-Gonzague Paquet, Ulric Fournier, Louis-Philippe Blais, Alphonse Demers et Napoléon Roy.

Ont reçu les deux derniers ordres mineurs : MM. les abbés Bernardin Lemay, Arthur Papillon, Joseph Léveillé, Alphonse Laflamme, Jean-Baptiste Jacques, Pierre Fortier, Joseph Gingras, Théophile Pageot et Philippe Audet.

Ont été promus aux deux premiers ordres mineurs : MM. les abbés Edwin Doyle et Jean-Baptiste Bergeron.

Visiteurs distingués. — Mgr Mannix, archevêque de Melbourne, Australie, et Mgr Foley, évêque de Ballarat, du même pays, étaient de passage à Québec lundi, le 12 juillet, les hôtes des RR. Pères Rédemptoristes de Saint-Patrice. Les distingués visiteurs sont allés faire leur pèlerinage au sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré.

Décorés par le Saint-Siège. — Trois prêtres distingués de notre diocèse, M. le chanoine Miville, MM. les abbés Jos. Bernier et Maxime Fortin, viennent de recevoir de S. S. Benoît XV la médaille d'or pontificale *Bene merenti*. Sa Sainteté a voulu récompenser en leur personne le dévouement à la cause de l'éducation et à la cause ouvrière. M. le chanoine Miville et M. l'abbé Bernier sont tous deux des initiateurs d'œuvres, ayant fondé, le premier l'École apostolique Notre-Dame, et le second l'École dite des "Vocations Tardives". Quant à M. l'abbé Fortin, le travail qu'il a fait dans notre diocèse et ailleurs, en faveur du mouvement ouvrier catholique, est bien connu.

La *Semaine religieuse* est heureuse de féliciter les trois nouveaux décorés.

Chevaliers de Saint-Grégoire le Grand. — S. S. Benoît XV vient d'honorer trois citoyens de Saint-Sauveur, M. Arthur Paquet, M.P.P., MM. Pierre Beulé et Louis Emond, en leur conférant le titre de Chevaliers de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand. Nos cordiales félicitations aux nouveaux chevaliers.

Missionnaire apostolique. — Nous sommes heureux d'annoncer que M. l'abbé Léon Vien, qui pendant quelques mois a été desservant de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Garde, a repris, à la demande de Son Éminence le Cardinal Archevêque, sa fonction de missionnaire apostolique. Il prêchera des retraites comme par le passé, et MM. les curés, qui voudront avoir recours à son ministère, pourront adresser leur lettre à sa résidence de Lauzon.

BULLETIN SOCIAL

LA SEMAINE SOCIALE DE MONTRÉAL

QUATRIÈME JOURNÉE

Montréal, 24 juin 1920.

Les semainiers constituent maintenant une grande famille. A l'heure fixée ils arrivent des quatre coins de la ville, se saluent et causent entre eux comme de vieux amis. Jamais, même les plus optimistes n'auraient espéré que la cohésion des pensées se ferait si prompt et si complète.

Malgré le travail ardu, malgré le sérieux des travaux présentés, les auditoires ne font pas que se maintenir, ils s'accroissent constamment. Ceux qui, pour une raison ou pour une autre n'étaient pas présents au début de la semaine, ne manquent plus une séance aussitôt qu'ils ont goûté la saveur de ces œuvres si fortes et si prenantes à la fois, évoluant dans le vaste rayon tracé par Léon XIII dans l'Encyclique *Rerum Novarum*.

La journée d'aujourd'hui a été un peu moins remplie parce que liberté a été donnée à ceux qui le désiraient d'assister aux fêtes patriotiques du parc Lalontaine au cours de l'après-midi. C'est le R. P. Villeneuve O. M. I., et Madame Gérin-Lajoie qui ont fait les frais de la matinée.

LES GRÈVES

Le R. P. Villeneuve a parlé des grèves, de leur nature, de leurs causes et de leurs effets ; et il a énuméré les remèdes employés jusqu'ici pour les faire cesser et les prévenir.

Quoique les grèves aient été connues dès les temps reculés elles sont plutôt un produit contemporain. Elles sont, de nos jours, un des phénomènes les plus fréquents du travail organisé. En outre des causes générales qui les provoquent, le Canada y est exposé à cause de sa population trop cosmopolite. Nous ne sommes plus aussi chez nous parce qu'il y a trop d'éléments étrangers. Dans sa masse notre population anglaise manque de racines et nos canadiens français se sont laissés entraîner en trop grand nombre dans l'Internationale.

Les causes des grèves sont connues depuis longtemps ; elles sont encore aggravées par les besoins factices créés par le luxe, et qui se répandent.

Leurs conséquences sont innombrables et aussi connues que leurs causes. Elles sont préjudiciables à la fois au patron, à l'ouvrier, à la société et à l'industrie nationale. Il faut donc s'employer à empêcher tout ce qui peut les faire naître, comme à les faire cesser lorsqu'elles ont éclaté.

Malgré tout on ne peut nier qu'elles aient des avantages, ni qu'elles puissent être légitimes.

Pourvu qu'elles soient justes dans leurs fins et loyales dans leurs moyens, elles peuvent, à l'exemple des procès et des guerres, légitimer le risque des lourds dommages qu'elles causent. On ne peut pas plus nier à l'ouvrier le droit de laisser le travail en certains cas qu'on ne peut nier au patron le droit de fermer son atelier. Au reste, et malgré tout c'est en grande partie aux grèves ou à la crainte des grèves que sont dues la plupart des améliorations des conditions de travail, dont bénéficient aujourd'hui les ouvriers.

Quand aux remèdes à leur apporter, ils sont curatifs et surtout préventifs.

Les premiers sont surtout entre les mains de l'État qui ne doit en user qu'avec la prudence la plus consommée, et la plus grande discrétion.

Les seconds, qui sont les plus efficaces, sont surtout d'ordre moral, professionnel et juridique. Ceux d'ordre moral priment tous les autres, car c'est grâce à eux que se fera le retour loyal aux principes chrétiens seuls capables de rétablir la cordialité des relations entre maîtres et serviteurs, entre patrons et ouvriers.

LE TRAVAIL FEMININ

Madame Gérin-Lajoie a présenté, sur le travail des femmes et des enfants, une étude de grande valeur et égale aux meilleures pour la clarté de l'exposition, l'agrément de la forme, la valeur de la documentation et des conclusions.

Elle a commencé par établir que les femmes obligées de travailler, sont tenues de se soumettre par le fait même à une double éducation et à un double apprentissage, parce qu'elles n'abdiquent jamais leur caractère de femme. C'est à cause de ce caractère qu'elles choisissent plutôt des métiers transitoires, parce qu'elles pourront ensuite utiliser les connaissances acquises dans l'enseignement, la confection, le soin des malades, dans la vie domestique au foyer qu'elles aspirent toutes à fonder.

À peu près le tiers des femmes du Canada sont obligées de gagner leur vie. Et si l'on joint à ce nombre toutes celles, jeunes et veilles, mariées ou non qui font leur part de travail dans la vie privée, sur la ferme ou ailleurs, on se rend compte que la valeur économique représentée par le travail féminin est considérable.

Le travail féminin, quoiqu'on en ait dit et pensé, continuera d'exister, car depuis que la grande industrie a tué l'atelier familial où la matrone des anciens jours exerçait ses talents et son activité, la femme et l'enfant ont pris le chemin de l'usine pour n'en plus revenir.

Il est du reste mieux qu'il en soit ainsi, car autrement ils seraient plus que jamais exposés aux dangers du "sweating system," générateur de peste blanche.

On peut en outre être sûr que la femme n'ira jamais à l'usine ou au magasin que poussée par la nécessité, car plus jalousement encore que l'homme elle monte la garde auprès des berceaux.

Quand à la protection de la femme et de l'enfant, notre pays est plus avancé que les autres dans sa législation sur ce point, malgré que cette dernière ne s'étende guère qu'à l'usine et à quelques magasins.

La loi a établi l'âge des enfants qui peuvent travailler ; elle a fixé des heures de travail raisonnables et rendu pratiquement impossible le travail de nuit pour les femmes et les enfants.

Mais la vulgarisation du sens social fait souvent beaucoup plus que les lois. C'est grâce à elle si le sort des employées de magasins s'est amélioré, si les heures de ventes sont devenues petit à petit plus courtes, au point de n'être plus que de neuf heures du matin à sept heures de l'après-midi dans plusieurs établissements, et si les sièges sont permis.

Dans beaucoup d'usines du moins dans celles que peuvent surveiller les inspecteurs, les employées ont droit à une heure pour leur diner ; elles peuvent faire chauffer leurs aliments à un endroit destiné à cette fin ; elles ont même des salles à manger, des chambres de repos et même des restaurants.

Mais le nombre des inspecteurs est trop restreint pour que ces lois, très sages et très humaines donnent tout leur fruit. Il faudrait l'augmenter.

Le salaire moyen que reçoivent les femmes est aussi inférieur aux besoins de la grosse moyenne des employées ; ce qui les expose non seulement à la misère, mais à des chutes lamentables. Comme le disait une d'entre elles, la société entière semble se liguier contre la femme pour lui ravir son honneur ; son sort est donc très digne d'attirer l'attention du sociologue, du législateur et du chrétien. Pour elle aussi c'est dans le salaire que git toute la question ouvrière.

Il y a des réformes pressantes à faire de ce côté. Il faut aussi s'attacher à tremper de mieux en mieux le caractère de la femme, faire en sorte qu'elle ait une conscience avertie, le sentiment de sa responsabilité et de sa solidarité avec les autres travailleurs, qu'elle connaisse les questions en jeu et que loin de les compliquer, sa présence aide à leur solution ; il faut aussi veiller à la formation de son esprit, à sa culture générale, à son instruction technique. Une élite s'est déjà formée dont les idées prévaudront et pèseront dans les destinées de l'humanité. On a dit : où se portera la femme, là sera la victoire. Appliquons-nous à sauvegarder la dignité, la délicatesse de la femme. Pour elle comme pour l'homme c'est au fond de la conscience que git la solution de la question sociale.

* * *

L'après-midi a été consacré à la cérémonie du dévoilement du monument Dollard, qu'un malencontreux orage est venu troubler.

A cinq heures et demie les semainiers se réunissaient pour causer autour des tables du cercle universitaire, rue St-Hubert. Le soir a eu lieu l'assemblée du parc Lafontaine.

J. D.